



LES ENJEUX DE L'EAU SUR LE BASIN SEINE-NORMANDIE

RESULTATS DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES SUR LES QUESTIONS IMPORTANTES DU BASSIN

en vue de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion
des Eaux et du Programme de Mesures 2022-2027

Restitution du 10 octobre 2019 au Comité de bassin

Avant-propos

Le présent document a pour objet de restituer les contributions du public et des acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'eau sur le bassin sur les thèmes à traiter par le futur *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux* (SDAGE) 2022-2027 et de son *Programme de Mesure* qui sera élaboré en 2021.

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le SDAGE définit, pour chaque grand bassin hydrographique (zone délimitée par des lignes de partage des eaux, intégrant les eaux côtières : il en existe 7 en France, un pour chaque grand fleuve et un pour la Corse), les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, les aménagements nécessaires pour assurer la protection de la santé et prévenir les détériorations des milieux et des habitats des espèces (inondations, sécheresses, pollutions,...). Le cadre juridique est donné par la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) et le code de l'environnement.

Le SDAGE est adopté pour six ans par le Comité de bassin, véritable « parlement de l'eau » qui est composé d'élus des collectivités, de représentants des usagers de l'eau (industriels, agriculteurs, associations de protection de l'environnement, de sports nautiques et de loisirs ainsi que d'associations de pêche et de consommateurs) et de représentants de l'Etat. Il est complété par un programme d'actions qui identifie des axes d'interventions et des objectifs prioritaires avec une déclinaison territoriale. Ce programme est mis en œuvre par chaque agence de l'eau (programmation technique et financière) et les services de l'Etat (programme réglementaire).

Un exercice similaire de consultation a été engagé simultanément sur les enjeux de la gestion des risques d'inondation.

A savoir : la Directive Cadre européenne sur l'eau est conçue réglementairement par cycles de 6 ans. Le calendrier de consultation sur les questions importantes du bassin, décidé au niveau national, n'a pas permis de disposer des chiffres consolidés de l'état des lieux 2019.

Le document de consultation a été élaboré avec le groupe de travail Eau durable et solidaire du comité de bassin et le document mis en consultation a été adopté au comité de bassin du 21 juin 2018.

Suite à la mise en consultation de ce document portant sur les enjeux du bassin en vue du prochain SDAGE 2022-2027, les avis issus de la plateforme de consultation du public et ceux issus des délibérations des assemblées sont restitués dans la présente version du document. Les demandes de précisions ont été directement apportées dans le texte chaque fois que possible, de manière apparente (en grisé). Les autres avis sont présentés sous la forme d'encadrés grisés.

S O M M A I R E

1- Pourquoi avoir sollicité votre avis ?.....	02
2- Mieux connaître le bassin Seine-Normandie	03
3- Les enjeux de l'eau sur le bassin Seine-Normandie.....	06
4- Calendrier et programme de travail du bassin précisant les modalités de mise à jour du SDAGE-PDM	30
5- Notions clés	31
6- Ce que dit le SDAGE 2016-2021	33
7- Liste des assemblées ayant formulé un avis.....	35

1. Pourquoi avoir sollicité votre avis ?

L'eau est un bien commun qui se gère collectivement, à l'échelle d'un bassin versant, car ce qui se fait en amont d'un cours d'eau a toujours des conséquences en aval et des actions à l'amont peuvent avoir des répercussions à l'aval. Permettre aux différents usagers de l'eau de s'exprimer, par leurs représentants au *Comité de bassin*¹ ou par l'organisation des consultations du public, est essentiel pour garantir une gestion équilibrée des ressources en eau et préserver l'avenir.

Aujourd'hui, seulement 40 % des rivières, 50 % des eaux littorales et 30 % des eaux souterraines du bassin Seine Normandie sont en bon état (selon la définition de la directive cadre européenne sur l'eau). L'objectif de la présente consultation est d'identifier les enjeux et les moyens qui permettront, dans le cadre du futur SDAGE 2022-2027, de généraliser cet objectif de bon état à tous les cours d'eau, lacs, nappes d'eau souterraine et au littoral. Ces enjeux traduisent les grandes préoccupations qui concernent les habitants du bassin, que ce soit pour la protection de la santé, l'accès à l'eau potable, la préservation du patrimoine naturel ou la réduction du risque inondation.

Chaque enjeu est explicité en problématiques et pistes de solutions à poursuivre. Votre contribution a été sollicitée pour cet exercice d'orientation de la politique de l'eau pour les 10 années à venir.

¹ Cf Notions clés

Une population très dense sur un fleuve au débit faible

18,8 millions² d'habitants sur le bassin Seine-Normandie soit 30 % de la population française métropolitaine dont **12,2 millions**³ d'habitants en région Ile-de-France.



La Seine est un fleuve de plaine avec **le débit**⁴ **le plus faible** des grands fleuves français.

D'autres collectivités sont aussi fortement peuplées (Caen, Rouen, Le Havre) et certaines communes littorales peuvent même doubler leur population en période estivale.

Un bassin perméable et riche en milieux humides

75 %⁵ du bassin de la Seine est constitué de terrains perméables (craie et calcaire), qui stockent l'eau en sous-sol et la restituent en période d'étiage.



Les conditions météorologiques et géographiques (peu de relief) entraînent **une forte évaporation** des rivières et des lacs.

Le bassin est **riche en eaux souterraines** : près de **60 %**⁶ des besoins en eau potable sont couverts par celles-ci.

6 %⁷ du bassin est constitué de **milieux humides**, ce qui est plus que la moyenne nationale. Ils ont une fonction de stockage et de restitution des eaux pour les inondations et les sécheresses,  d'épuration pour la qualité de l'eau et écologique pour les habitats qu'ils procurent à la biodiversité.

Au cours du XX^{ème} siècle, plus de **2/3**⁸ des milieux humides **ont disparu**.

² Chiffre 2019 issu du scénario démographique central de l'INSEE.

³ Chiffre 2019 issu du scénario démographique central de l'INSEE.

⁴ 50 ans d'efforts au service de la qualité de l'eau p.9

⁵ Etat des lieux 2013 p.28

⁶ Etat des lieux 2013 p. 232

⁷ Etat des lieux 2013 p.31

⁸ <http://www.zones-humides.org/milieux-en-danger/etat-des-lieux>

Un bassin dynamique et caractérisé par la concentration d'exploitations céréalières et d'industries

Plus d'**1/4⁹** du secteur industriel français est concentré sur le bassin

Les filières industrielles les plus présentes sur le bassin sont le BTP, l'assemblage d'équipements mécaniques et électroniques, l'industrie pharmaceutique, l'agroalimentaire et l'automobile. Sur la vallée de la Seine, l'industrie pétrochimique est largement présente sur les secteurs de Rouen et Le Havre.



HAROPA est le **plus grand système portuaire de France**. Il rassemble l'activité portuaire de l'axe Seine avec les grands ports maritimes du Havre, de Rouen et le port de Paris.

Le trafic fluvial sur le bassin est le plus important de France.



60,3 %¹⁰ du bassin est occupé par des terres agricoles. **66 %¹¹** des surfaces cultivées sont des **céréales** et des oléoprotéagineux.

Environ 20 % de la valeur ajoutée de la branche agriculture, sylviculture, pêche au niveau français est produite sur le bassin.

La Normandie est une **grande région de production de coquillages¹²**.



Paris et sa région figurent parmi les **destinations touristiques les plus importantes au monde**. En 2017, la région Ile-de-France a connu **33,8 millions¹³** d'arrivées hôtelières et le Mont Saint-Michel est la seconde destination touristique en France.

L'amélioration de la qualité de l'eau sur un fleuve historiquement très dégradé



Dans les années 1970, seules quatre **espèces de poissons** subsistent au manque d'oxygène de la Seine et de ses affluents, alors qu'aujourd'hui on en dénombre **+ de 30**.

39 % des rivières et des lacs sont en bon état contre 22,6 % en 2009.

La majorité des plages normandes étaient considérées comme insalubres dans les années 60 alors qu'aujourd'hui **88 %¹⁴** des 153 **plages littorales** sont en bonne ou en excellente qualité pour la baignade, cette qualité reste néanmoins fragile en particulier vis-à-vis des pollutions microbiennes



92 %¹⁵ des sites de baignade **d'eau douce** sont sains.

⁹ Caractérisation socio-économique et tendances d'évolution pour 2030 des usages industriels sur le bassin Seine-Normandie, IREEDD, 2018

¹⁰ Etat des lieux 2013 p.87

¹¹ Etat des lieux 2013 p.89

¹² <http://www.cnc-france.com/La-Production-francaise.aspx>

¹³ <http://pro.visitparisregion.com/chiffres-tourisme-paris-ile-de-france/frequentation-touristique-paris/Bilans/Bilan-de-l-annee-touristique-2017-a-Paris-Ile-de-France-fevrier-2018>

¹⁴ Plaquette *La qualité des eaux du bassin Seine-Normandie : progrès accomplis entre 2009 et 2015*

D'ici à 2100¹⁶, le bassin Seine-Normandie devrait fortement ressentir les effets des changements climatiques :

- Réduction d'environ 30 % des débits des rivières
- Réduction d'environ 30 % de la recharge des nappes
- Augmentation jusqu'à 80cm du niveau marin.

Face à ces défis, le Comité de bassin Seine-Normandie a **adopté à l'unanimité sa stratégie d'adaptation** au changement climatique en décembre 2016.

Près de **300** organisations présentes sur le bassin ont signé **l'engagement de cette stratégie**.

Le bassin Seine-Normandie a également signé lors de la COP23, la **déclaration internationale des solutions fondées sur la nature** pour faire face au changement climatique.

3. Les enjeux de l'eau du bassin Seine-Normandie

Les questions importantes qui se posent sur le bassin dans le domaine de la gestion de l'eau sont résumés en 5 grands enjeux :

- **ENJEU 1- Pour un territoire sain** : réduire les pollutions et préserver la santé
- **ENJEU 2- Pour un territoire vivant** : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau
- **ENJEU 3- Pour un territoire préparé** : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses
- **ENJEU 4 – Pour un littoral protégé** : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers
- **ENJEU 5- Pour un territoire solidaire** : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

Résultats globaux de la consultation :

Les réponses ne sont statistiquement pas représentatives de la population du bassin Seine-Normandie. Néanmoins elles permettent de recueillir des suggestions pour l'élaboration du SDAGE 2022-2027.

Le public :

881 réponses dont 534 rédigées et 135 « j'aime » et 33 « j'aime pas ». 89 % sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord.

La tranche d'âge majoritaire était celle des 35-49 ans, les réponses représentent une bonne répartition homme/femme vivant autant en ville qu'à la campagne. L'enjeu 1 a recueilli le plus d'avis.

¹⁵ Plaquette *La qualité des eaux du bassin Seine-Normandie : progrès accomplis entre 2009 et 2015*

¹⁶ Cf la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

Les répondants ont dans l'ensemble exprimé un soutien aux orientations de la politique de l'eau telles que décrites dans le document et ont souligné une « urgence d'agir », ils ont souhaité un durcissement de la réglementation ainsi qu'une intensification des actions.

Les assemblées :

40 assemblées ont donné leur avis (liste en fin de document), 27 sont favorables au diagnostic proposé sur les questions importantes du bassin, 7 sont défavorables, 3 avis sont réservés et 3 ne se prononcent pas ou n'ont pas de remarque particulière.

Les thèmes les plus récurrents sont la meilleure prise en compte des activités économiques et de leur viabilité pour la bonne santé économique des territoires, les pollutions diffuses d'origine agricoles, les progrès à faire concernant l'assainissement, la pédagogie et les efforts à poursuivre relatifs à la restauration des cours d'eau et des zones tampons littorales.

Certains acteurs comme les chambres d'agriculture appellent à un SDAGE plus lisible, sans surtransposition du droit. D'autres comme Eure et Loir nature ou le Conseil départemental du Val de Marne appellent à un SDAGE ambitieux et souhaitent partager une vision au-delà de 2027 afin de justifier les nombreux efforts entrepris sur des masses d'eau dont l'inertie est forte (nappe de Champigny) ou très urbanisées (Bièvre par exemple).

La plupart des avis donnés par les assemblées portent sur les actions à mener plus que sur le diagnostic.

ENJEU 1

Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé

Les investissements réalisés par les collectivités et les acteurs économiques pour améliorer l'assainissement ont permis une nette réduction des pollutions. L'état de nos rivières et de nos côtes a bénéficié de ces efforts. Réduire les rejets de polluants et leur usage, en particulier les substances dangereuses, est indissociable de la protection de notre santé.

Le chiffre : depuis 2007, sur plus de 4 200 points de prélèvement pour l'alimentation en eau potable sur le bassin, plus de 313 ont été abandonnés à cause de la dégradation de la qualité de l'eau dans le milieu naturel.

Avis du public :

Par rapport à cet enjeu les répondants préconisent majoritairement le développement de l'agriculture biologique, la protection des captages, le traitement efficace des eaux usées et l'accroissement des actions d'informations et de sensibilisation.



Des progrès accomplis

Une meilleure connaissance des pollutions

En 2009, 500 stations de surveillance des milieux aquatiques et littoraux étaient opérationnelles. Aujourd'hui, elles sont 1 000 et renforcent ainsi la connaissance de la qualité de l'eau.

Des stations d'épuration de plus en plus performantes

L'amélioration des performances des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration combinée aux interdictions réglementaires d'usages de polluants ont permis de larges progrès dans la lutte contre les pollutions issues des collectivités ou des industries comme les métaux lourds, le carbone organique, les PCB¹⁷ ou le phosphore.

Des élevages plus propres

La gestion des effluents d'élevage (lisier et fumier) a été améliorée via des moyens de stockage plus étanches et des règles d'épandage.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture souhaitent mettre en avant les progrès accomplis concernant les pratiques agricoles : généralisation de la couverture des sols, zones tampons et bandes enherbées, diversification des cultures et allongement des rotations, équilibre fertilisation, optimisation de l'usage de produits phytosanitaires.



Des problématiques persistantes

Une progression difficile pour les nappes d'eaux souterraines

Seules 28 % des eaux souterraines sont aujourd'hui de bonne qualité. Or, sur notre bassin riche en réservoirs souterrains, l'eau potable provient à 60 % des nappes. Les usines de potabilisation permettent d'obtenir une eau au robinet respectant strictement les normes d'eau potable. Il reste toutefois primordial de lutter contre les pollutions à l'origine de la dégradation de la qualité des eaux

¹⁷ Cf notions clés

afin de réduire les coûts de potabilisation, les impacts sur les *écosystèmes*¹⁸ et de préserver la ressource pour les générations futures.

Les nappes d'eau souterraines réagissent souvent avec retard aux actions réalisées pour la qualité des eaux du fait du temps d'infiltration en profondeur qui peut être de plusieurs années. Les principaux polluants présents dans les eaux souterraines du bassin sont les *nitrates*¹⁹ (fertilisants) et les *pesticides*²⁰, majoritairement d'origine agricole (dont certains ne sont aujourd'hui plus utilisés, mais qui continueront à polluer les nappes pendant plusieurs années). En effet, sur 53 nappes²¹, plus des deux tiers relèvent une présence excessive de pesticides et environ un tiers sont concernées par la présence de nitrates. Ces produits sont aussi très présents dans les rivières, lacs et étangs et leur concentration y est particulièrement élevée en Ile-de France, dans les vallées d'Oise et dans la Marne.

Depuis 2009, alors que la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 0,9 %, la tendance en volume des ventes de pesticides est globalement à la hausse avec une augmentation de l'intensité de l'utilisation de ces produits²². Le coût pour la société de la seule pollution due à l'utilisation des engrais azotés a été évalué entre 0,9 et 2,9 milliards d'euros par an pour la France²³, toutes pollutions confondues, et entre 280 et 610 millions pour les seules conséquences économiques sur l'eau.

La grande inertie des eaux souterraines et les conséquences des pollutions passées ne doivent pas empêcher l'action. En outre, avec les perspectives de réduction des débits des cours d'eau et des nappes consécutives aux changements climatiques, les pollutions pourraient se concentrer encore davantage.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture soulignent que la présence de nitrates et de produits phytosanitaires dans les eaux souterraines n'implique pas forcément que les normes d'eau potable sont dépassées.

La gestion des ruissellements, un enjeu majeur pour les collectivités et l'agriculture

La gestion des eaux pluviales, qui ruissellent sur les chaussées, les surfaces imperméabilisées et les parcelles agricoles et se chargent en pollution, est un sujet de préoccupation majeur. L'eau de pluie s'infiltré d'autant moins que les villes s'imperméabilisent et que les sols agricoles se tassent²⁴ et perdent en porosité. En ville, les volumes d'eau de pluie collectés dans les réseaux d'assainissement augmentent et entraînent la saturation des systèmes de collecte et des dysfonctionnements des stations d'épuration, y compris lors de petites pluies.

Des polluants à surveiller étroitement

La pollution dans les rivières et les nappes s'explique en grande partie par des rejets d'eaux usées non complètement traités et comprenant encore des métaux, des substances comme les solvants utilisés notamment dans l'industrie, des pesticides ou encore des médicaments à usage humain et animal. Les dangers associés à ces micropolluants diffèrent selon leur nature. Certains polluants, comme le zinc ou l'aluminium, ne sont problématiques qu'en quantités importantes alors que d'autres, comme les métaux lourds (mercure, plomb,...) les pesticides ou les hydrocarbures, méritent une attention toute particulière du fait de leur toxicité pour les organismes vivants même à faibles concentrations. Même si des efforts notables ont été faits en matière de pollution métallique par exemple, la vigilance s'impose sur de nombreux autres polluants.

¹⁸ Cf. notions clés

¹⁹ Cf. notions clés

²⁰ Cf. notions clés

²¹ Etat des lieux 2013 p72

²² Pesticides : évolution des ventes, des usages et de la présence dans les cours d'eau depuis 2009, Data lab MTEs, mars 2017

²³ La pollution par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions, CGDD 2015

²⁴ Dégradation physique des sols agricoles et forestiers liée au tassement : impact, prévention, suivi, cartographie, GESSOL 2003
<http://www.gessol.fr/content/degradation-physique-des-sols-agricoles-et-forestiers-liee-au-tassement-impact-prevention-su>

L'ensemble de ces problématiques concernent également la biodiversité

Ces pollutions affectent non seulement l'eau, mais aussi, directement ou indirectement, la biodiversité sous toutes ses formes. Elles altèrent l'ensemble des chaînes alimentaires et des interactions entre milieux vivants, utiles à l'homme : appauvrissement de la vie microbienne des sols, chute des populations d'insectes et d'oiseaux. Par ailleurs les actions de protection et de restauration des milieux humides et de leur biodiversité contribuent au bon fonctionnement du cycle de l'eau (cf. ENJEU 2).



Ce qu'il nous reste à faire

Affiner certaines connaissances

Du chemin reste à parcourir pour la connaissance et la réduction de l'usage de micropolluants de type métaux ou produits organiques chimiques chlorés utilisés dans les processus industriels, insolubles dans l'eau et que l'on retrouve dans les différents organismes de la chaîne alimentaire, ou encore sur la prévention et le traitement des pollutions agricoles issues de l'usage de pesticides et d'engrais.

Avis du public et des assemblées :

Plusieurs particuliers et assemblées, comme l'Union des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin, soulignent qu'il est important d'améliorer les connaissances sur les rejets domestiques, notamment concernant les perturbateurs endocriniens ou les molécules médicamenteuses, leur toxicité et les possibilités de traitement. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne par exemple évoque la nécessité de développer des bioindicateurs en matière de micropolluants et de mieux connaître les effets cocktails sur les organismes. La CCI Paris Ile-de-France affirme qu'il est plus pertinent d'appliquer la réglementation existante plutôt que de chercher à prendre en compte de nouvelles substances.

Promouvoir l'infiltration des eaux pluviales

La lutte contre les pollutions par les eaux pluviales à la ville comme à la campagne passe par la réduction du ruissellement à sa source en désimperméabilisant et en intégrant des aménagements paysagers et végétalisés (haies, talus, bandes enherbées, etc.) qui interceptent les eaux de ruissellement, mais aussi en favorisant la porosité des sols. Qu'ils soient installés en milieu urbain ou rural, ces aménagements verts remplissent de nombreuses fonctions : lutte contre les ruissellements et l'érosion, réduction des pollutions, végétalisation des villes avec une végétation adaptée, habitats pour la faune et la flore, etc.

Avis du public et des assemblées :

Nombreux sont les particuliers ou les acteurs de l'eau évoquant les haies pour soutenir la biodiversité et lutter contre les ruissellements. Le Conseil départemental du Calvados affirme aussi la nécessité de valoriser les haies avec une filière bois afin d'inciter davantage à leur préservation. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne évoque l'outil de zonage pour identifier les secteurs à enjeu vis-à-vis des rejets urbains par temps de pluie, ce zonage devant prendre en compte également les parcelles des particuliers afin d'intégrer une gestion des eaux courantes sans rejet.

Intensifier et accélérer les efforts de réduction d'utilisation des engrais et pesticides, en particulier dans le domaine agricole

La réglementation imposant aux collectivités et bientôt aux particuliers l'abandon des traitements phytosanitaires fait progressivement adapter les pratiques de la majorité des usagers. La couverture hivernale des sols, la rotation culturale longue, le choix des variétés ou encore l'agroforesterie sont autant de pratiques qui permettent de renforcer naturellement le sol et les plantes et ainsi les rendre plus forts face aux maladies et attaques parasitaires. L'agence de l'eau accompagne des filières à bas niveaux d'impact (élevage extensif en herbe, luzerne, chanvre...) ou les agriculteurs pour se doter d'équipements destinés à réduire l'usage de produits phytosanitaires, ce qui permet aussi de protéger l'eau. L'agence de l'eau soutient également spécifiquement les efforts des agriculteurs dans

leurs démarches d'agriculture biologique un des leviers importants pour obtenir des eaux de qualité. Le bassin Seine-Normandie voit d'ailleurs émerger une dynamique tardive mais notable de conversion à l'agriculture bio.

Avis du public :

Les répondants défendent très largement le développement de l'agriculture biologique ainsi que les circuits de proximité.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture précisent que le développement des filières bas niveau d'intrants (ou d'impacts) implique nécessairement des études économiques pour connaître localement les besoins et potentiels de telles filières, ainsi qu'un accompagnement individuel et collectif tenant compte de la viabilité économique des exploitations.

Une chambre d'agriculture en particulier préconise un accompagnement pour développer l'agriculture de précision, le désherbage mécanique, la robotique, la diversification.

La chambre d'agriculture du Calvados, certaines Commissions Locales de l'Eau comme celle du SAGE Orne Aval Seules ou encore l'Union des Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques préconisent que soient développés la maîtrise de la fertilisation, des pesticides, le choix des variétés et espèces, la couverture du sol, les CIPAN, bandes enherbées, les chemins ruraux, les haies, talus et fossés, le maintien des prairies permanentes et des zones humides.

L'ensemble des chambres d'agriculture souhaitent mettre en avant les progrès déjà accomplis en la matière (équilibre de la fertilisation, couverture des sols, optimisation des produits phytosanitaires...).

La FDSEA de Seine-et-Marne estime qu'il y a contradiction entre agriculture biologique et non-labour, et que l'agence de l'eau ne devrait pas promouvoir l'agriculture biologique.

Des collectivités comme le Conseil régional Grand Est précisent que la réduction des intrants, l'évolution des pratiques et le développement des filières à bas niveau d'impacts doivent constituer un axe prioritaire pour le futur SDAGE. Le Conseil départemental de Côte d'or promeut l'installation d'aires de lavage de pulvérisateurs ou encore le désherbage non chimique des routes départementales. Le Conseil départemental du Calvados demande à poursuivre les efforts en matière de conversion et de maintien de l'agriculture biologique surtout autour des captages. Le parc naturel régional des boucles de Seine normandes met en avant sa politique dynamique en matière de contractualisation de mesures agroenvironnementales avec les agriculteurs ainsi que de conversion à l'agriculture biologique et préconise le développement de circuits de proximité.

Faire des ponts avec les autres politiques de lutte contre les pollutions

La pollution de l'air a des origines multiples (transports, chauffage domestique, centrales thermiques et industries...). Certains polluants atmosphériques qui retombent et ruissellent comme les *Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques*²⁵ ou HAP compromettent la qualité de l'eau pour près de 70 % des rivières. Toutefois, les actions qui permettent de limiter ces polluants atmosphériques ne relèvent pas de la politique de l'eau mais bien de la politique de la qualité de l'air et de réduction des gaz à effet de serre. Il est donc important de développer des approches transversales dans la lutte contre les pollutions.

Avis des assemblées :

La chambre d'agriculture du Calvados souligne les incohérences rencontrées parfois entre les recommandations de la politique de l'eau et celles de la pollution de l'air.

²⁵ Cf notions clés

Mieux protéger les milieux les plus vulnérables

Certains milieux sont plus fragiles et nécessitent une surveillance et une prévention particulière : les têtes de bassin versant, ces petits ruisseaux étant davantage sensibles aux pollutions de toute sorte et aux altérations des écosystèmes ; les aires de protection de captage d'eau potable qui sont liés à cet usage prioritaire ; ou encore les zones de baignades, de loisirs nautique et de conchyliculture, pour éviter les contaminations par des virus, parasites ou bactéries, en particulier par temps de pluie.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture mettent en avant le rôle structurant d'une agriculture respectueuse des milieux vulnérables (têtes de bassin versant, zones humides, aires de captage, zones de baignades, loisirs, conchyliculture etc) sur le plan économique et de l'occupation des sols. Elles recommandent par conséquent un soutien accru de l'agriculture dans ces zones sensibles, notamment via des paiements reconnaissant les services écosystémiques permis par les bonnes pratiques agricoles (paiements pour services environnementaux). D'autres assemblées, comme le Conseil départemental d'Ile-et-Vilaine, insistent sur le besoin de compenser les pertes de zones humides pour tous nouveaux projets.

Etudier les possibilités d'installer de l'assainissement non collectif

Alors que la tendance a été de raccorder plus de populations aux réseaux collectifs, l'assainissement non collectif doit être considéré dans des zones très peu peuplées. En effet, cette option peut à la fois s'avérer moins coûteuse pour la population à court et long terme et peut permettre d'éviter parfois la concentration des rejets sur des petits cours d'eau.

Avis du public et des assemblées :

Certains particuliers et départements regrettent que l'agence de l'eau ait fortement réduit les conditions de financement de l'assainissement non collectif, ces restrictions n'allant pas, selon eux, dans le sens de la protection de l'eau et des milieux. L'association Eure-et-Loir Nature encourage à attribuer les aides en fonction des impacts de l'assainissement non collectif localement sur le milieu et non pas en fonction de critères économiques.

En revanche, la CCI Seine Mer Normandie ne soutient pas l'assainissement non collectif qui lorsque mal entretenu, serait source de pollution et peu adapté dans le cas d'activités économiques.

ENJEU 2

Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau

Afin de continuer à bénéficier des services rendus par la nature, il est nécessaire d'enrayer la disparition des milieux humides et de restaurer les rivières et tous les milieux présentant des intérêts multiples, à la fois pour les ressources en eau et pour la biodiversité. Au moment où les agences de l'eau voient leurs missions élargies à la reconquête de la biodiversité terrestre et marine par la loi du 9 août 2016, cet objectif est particulièrement important.

Le chiffre : environ la moitié²⁶ des rivières du bassin sont affectées dans leur fonctionnement par des aménagements qui modifient leur écoulement (digues, seuils, barrages, vannage, suppression des méandres, artificialisation des berges etc).

Avis du public :

Les répondants soutiennent largement la protection de la biodiversité et la restauration des cours d'eau, des prairies et des zones humides et souhaitent d'ordre général que les constructions soient plus compatibles avec les espaces naturels. Toutefois, la question spécifique de l'arasement des ouvrages inutilisés a suscité de nombreuses réactions opposées.



Des progrès accomplis

Des rivières plus libres et plus saines

Entre 2013 et 2018, 500 barrages ou anciens aménagements affectant le fonctionnement des cours d'eau ont été supprimés ou équipés sur le bassin Seine Normandie permettant le déplacement naturel des poissons et des sédiments ainsi que le développement d'activités nautiques. 4 500 km de cours d'eau ont ainsi été restaurés grâce aux 342 millions d'aides attribués par l'agence. Des espèces emblématiques des eaux courantes de bonne qualité du bassin comme la truite de mer, le saumon, la truite commune ou le chabot, viennent recoloniser les rivières.

Avis des assemblées :

Certains acteurs comme la commune de Saint-Maur-des-Fossés signalent que l'enjeu baignade ne concerne pas que les espaces côtiers et littoraux ou même les cours d'eau ruraux. En effet, la commune notamment avec le syndicat mixte Marne vive travaillent depuis de nombreuses années pour permettre et garantir la baignade dans les cours d'eau urbains. Dans ce sens, des efforts doivent être poursuivis concernant la sélectivité des réseaux d'assainissement (éviter les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées) et la conformité des branchements.

Des efforts pour stopper la disparition des zones humides

Entre 2013 et 2018, 2 000 hectares²⁷ de milieux humides ont été acquis grâce au financement de l'agence de l'eau et des acteurs du territoire.

²⁶ SDAGE 2016-2021 p.37

²⁷ Eau, changement climatique et biodiversité, communiqué de presse du comité de bassin, 2017.



Des problématiques persistantes

Des obstacles à la circulation des cours d'eau qui dégradent la qualité de l'eau

La « morphologie » des cours d'eau, c'est-à-dire la manière dont ils s'écoulent, est un des facteurs à permettant d'évaluer l'état des rivières. Les détériorations de la morphologie (ou hydromorphologie) ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des milieux aquatiques. Elles peuvent entraver le déplacement naturel des sédiments et des espèces et altèrent la diversité et la qualité des habitats biologiques, indispensables à la reproduction, la nutrition et le repos de la faune aquatique. Restaurer les rivières et les milieux humides n'est pas seulement bénéfique à la biodiversité : en plus de permettre l'autoépuration et l'oxygénation de l'eau nécessaires à la vie aquatique, une rivière qui circule peut déborder dans des zones où l'occupation humaine est la moins forte et ainsi participer à la prévention des inondations. Une rivière en bonne santé est aussi une rivière végétalisée : la présence de végétation permet de rafraîchir la température de l'eau et de stocker du carbone, mais aussi de servir d'abri et de nourriture à de multiples espèces.

Les ruisseaux, essentiels pour la qualité et la quantité des ressources

Trop peu considérés, les petits cours d'eau et ruisseaux proches des sources, mares et zones humides, sont pourtant des territoires essentiels dans le fonctionnement du cycle de l'eau. Ces milieux humides, fragiles, outre leur rôle d'« éponges » qui alimentent les cours d'eau, limitent les petites crues et filtrent l'eau, constituent des réservoirs de biodiversité, qui enrichissent les écosystèmes tout au long de la rivière.

Des milieux humides et des petits cours d'eau disparaissent chaque année à cause, notamment, de l'artificialisation des sols ou du drainage des sols agricoles. La baisse des débits des cours d'eau, l'accroissement de l'intensité des événements pluvieux et la hausse de la température de l'eau, liés aux changements climatiques rendent d'autant plus cruciale leur restauration.

Avis des assemblées :

La chambre d'agriculture du Calvados précise que les travaux de drainage agricole ont été très limités cette dernière décennie. La FDSEA Seine-et-Marne ajoute que le drainage agricole est strictement encadré par la loi et que le SDAGE ne doit pas ajouter des prescriptions supplémentaires. Certaines chambres d'agriculture précisent que la révision de la cartographie des cours d'eau menée à l'échelle départementale, qui a donné lieu à la requalification de certains cours d'eau en fossés, découle de concertations locales organisées par le préfet depuis 2015/2016. .

L'Union des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin appelle à redoubler d'efforts sur les têtes de bassin versant, notamment le petit chevelu, zone de frayère des truites fario.

Un net recul pour l'élevage en prairies, dommageable pour l'eau et les territoires

L'élevage bovin en prairie particulièrement présent aux extrémités du bassin, connaît un net recul, entraînant une disparition des prairies pourtant essentielles au cycle de l'eau, à la préservation des paysages et à la biodiversité. En 30 ans, le bassin Seine-Normandie a perdu 37 % de ses surfaces en prairies, principalement au profit d'autres systèmes de culture mais aussi du fait de l'urbanisation ou de la forêt.



Ce qu'il nous reste à faire

Poursuivre la pédagogie autour de la restauration des continuités naturelles et la protection des milieux humides

Beaucoup d'efforts ont été accomplis pour la maîtrise des rejets polluants, la restauration et la réhabilitation des cours d'eau, l'effacement de barrages, ou la mise en place de passes à poissons sur les barrages qui doivent être conservés. Un tiers des 9 350 obstacles du bassin représentant des obstacles à l'écoulement des cours d'eau pourraient être équipés ou effacés du fait de leur caractère obsolète, de leur détérioration ou de leur faible hauteur.

Ces travaux nécessitent des discussions avec les propriétaires de ces ouvrages, le plus souvent privés, et avec les riverains. Cela modifie forcément le paysage local, l'accompagnement au-delà du simple aspect financier est donc très important.

Avis du public :

Le public souligne l'importance des zones humides et en particulier la pédagogie à faire auprès des acteurs locaux pour préserver ces milieux fragiles. Le public se montre inquiet de la répartition des compétences GEMAPI et de leur bonne appropriation par les acteurs.

Le public ainsi que de nombreux acteurs de l'eau comme le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine souhaitent que le principe Eviter, Compenser, Réduire soit mieux appliqué, par exemple en exigeant, pour tout nouvel aménagement de cours d'eau, la restauration d'un autre.

Avis des assemblées :

Le CESER Centre-Val de Loire souhaite que l'inventaire des zones humides existantes soit complété pour faciliter leur protection dans les documents d'urbanisme ainsi que l'inventaire de la biodiversité communale. Le CESER Hauts-de-France estime que la continuité écologique et la protection des zones humides doivent être une priorité absolue.

Nombreux sont les acteurs à revendiquer l'acquisition foncière et l'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme pour parvenir à mieux les protéger.

Au contraire, la FDSEA Seine-et-Marne n'est pas en faveur de la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme car cela ajouterait des contraintes aux exploitants.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne invite à continuer de mobiliser les maîtres d'ouvrage GEMAPI et pour cela, à maintenir un accompagnement financier attractif, tout en rappelant les droits et devoirs de chacun en matière d'entretien des cours d'eau, berges et ripisylve (demandé également par Eure-et-Loir Nature). Cette assemblée déplore en revanche que l'entretien des cours d'eau ne soit plus financé par l'agence, ce qui aurait des conséquences négatives dans un contexte de changement de gouvernance. Il invite, tout comme le CESER Bourgogne-Franche Comté, à mobiliser les régions sur la mise en place de la trame verte et bleue.

Le Syndicat mixte Marne vive appelle à considérer le juste potentiel des rus enterrés et des friches urbaines dans une dynamique de reconquête.

Le Conseil régional Grand Est appelle à replacer l'eau, les continuités écologiques et la trame verte et bleue au centre des politiques d'aménagement.

Plusieurs assemblées (ainsi que des répondants du public), comme l'Union des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin, reconnaissent qu'il est indispensable de retrouver des espaces de mobilité des cours d'eau mais insistent également sur le fait que la politique de suppression des ouvrages ne doit pas être systématique afin de préserver le patrimoine bâti remarquable et la qualité paysagère de certains territoires. C'est pourquoi une méthode solide et partagée doit être développée pour reconnaître les ouvrages à préserver et ceux à supprimer, comme l'appelle également de ses vœux la Commission locale de l'eau du SAGE Orne Aval Seulles.

La CCI Seine Mer Normandie déplore la politique de suppression des ouvrages inutilisés, qui nuirait au développement de l'hydroélectricité. L'association Hydrauquois ainsi que la CCI de Paris Ile-de-France appellent aussi au déploiement de l'hydroélectricité sur le bassin pour développer les énergies bas carbone. L'association Hydrauquois demande l'arrêt de la suppression des ouvrages pour sauvegarder le patrimoine, le paysage et les usages de l'eau. Le Syndicat national France Hydroélectricité préconise que soient fournis des éléments de justification scientifique pour accompagner les demandes administratives de type débit réservé supérieur au débit minimum biologique, et que soit défini un cadre pour la notion de potentiel de retour d'une espèce, celle de l'amélioration du potentiel économique, ou encore la compensation écologique. Les phénomènes d'assecs, en augmentation avec le changement climatique selon le syndicat, devraient également être pris en compte dans l'évaluation de la pression hydrologique.

Sauvegarder les prairies

Lorsqu'elles sont bien gérées, les prairies procurent non seulement des avantages économiques pour la nourriture du bétail, mais aussi rendent de nombreux services à l'homme et à la nature comme la prévention de l'érosion, la filtration et l'infiltration de l'eau, le stockage des gaz à effet de serre, des habitats pour la biodiversité, ou encore la création d'emplois dans des zones au terrain difficile. Cette problématique concerne l'ensemble du bassin mais encore plus le littoral où l'élevage est très présent.

Avis du public et des assemblées :

Si le public souhaite voir les prairies et bocages mieux protégés, les chambres d'agriculture rappellent que la sauvegarde des prairies implique la viabilité économique des élevages et appellent donc à soutenir davantage l'élevage extensif en facilitant les restructurations parcellaires, certains aménagements, et les cultures compatibles avec les milieux humides.

Eviter les pratiques du sol dommageables aux milieux aquatiques et humides

Depuis les années 1970 – Entre les années 1970 et 1990, le drainage des terres agricoles²⁸ et les travaux d'assainissement ont été importants constamment progressé sur les terrains du bassin. Or, cette pratique entraîne une transformation lente mais irréversible du fonctionnement des petits cours d'eau, particulièrement sensibles à la pollution en raison de leur débit limité. La sylviculture, avec le passage répété d'engins, la plantation de résineux ou la surexploitation du bois peut également créer de sérieux désordres écologiques, en particulier sur les très petits cours d'eau, lieux de reproduction et de nourricerie pour les espèces aquatiques. Le maintien des activités sylvicoles et agricoles est pourtant indispensable à la vitalité et à la richesse écologique des territoires. De nombreux exemples, conduits notamment avec l'ONF et avec des agriculteurs, montrent qu'il est possible de généraliser des pratiques compatibles avec le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

Développer des alternatives à l'extraction de granulats

Les carrières destinées à extraire des matériaux de type galets, graviers et sables endommagent les milieux naturels ou parfois les lits des cours d'eau, les vallées inondables ou le littoral. Ces activités doivent être limitées, en privilégiant les matériaux recyclés ou de substitution. Pour les anciennes exploitations, de nombreux exemples démontrent l'intérêt de restauration écologique pour atténuer les effets dommageables sur les milieux.

Avis des assemblées :

La CCI Seine Mer Normandie conteste le fait que les activités extractives endommagent les milieux naturels et s'oppose à la limitation de ces activités. En effet, elle soutient également que le recyclage des matériaux de construction doit se développer, tout en rappelant qu'il est important de pouvoir approvisionner les chantiers français, dont la demande est particulièrement forte sur le bassin. Elle souligne également que ces activités sont strictement encadrées par l'Etat et font l'objet d'études d'impact environnemental. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne appelle au développement d'une véritable économie circulaire pour les matériaux de construction.

Maîtriser l'étalement urbain

L'expansion urbaine, particulièrement intense ces vingt dernières années, s'exprime par le développement de l'habitat pavillonnaire, de la voirie et par le comblement des espaces libres en ville. Le phénomène s'accompagne souvent de la rectification des cours d'eau, du drainage des parcelles humides, et d'une certaine uniformisation des paysages. En Ile-de-France, la majorité des terres artificialisées le sont au détriment de terres arables de très bonne qualité. Les terres agricoles

²⁸ Pourquoi draine-t-on et dans quelle situation ? Bernard Vincent, IRSTEA dans le cadre du colloque Drainage agricoles : enjeux, connaissances, perspectives, 2018 https://gallery.mailchimp.com/ac7b9ae7d191a221c4460ccd9/files/70c03d50-814e-4286-972a-97365cebc951/S1_BVincent_IRSTEA.pdf

et les espaces naturels urbanisables présentent un prix d'achat particulièrement faible, l'intérêt de les préserver à l'échelle d'un territoire est pourtant grand, tant pour la biodiversité que pour la qualité de vie de ses habitants. Si l'urbanisation est source de pression pour les milieux naturels, elle pourrait également davantage les protéger dans les documents d'urbanismes en y inscrivant la préservation d'habitats spécifiques ou d'une mosaïque paysagère (friches industrielles, zones humides, parcs et jardins, trame verte et bleue...).

Avis du public et des assemblées :

Le public ainsi que de nombreuses assemblées comme les chambres d'agriculture, la commune de Saint-Maur-des-Fossés ou le Parc naturel régional des boucles de Seine normandes, revendiquent la désimperméabilisation des sols et la lutte contre l'étalement urbain, que ce soit pour éviter la disparition des terres agricoles en les protégeant dans les documents d'urbanisme, ou pour mieux gérer les eaux pluviales et végétaliser les villes.

La chambre d'agriculture de Normandie estime que l'artificialisation due à l'étalement urbain contribue plus à la non-infiltration des eaux que le tassement des sols agricoles. Eure-et-Loir Nature met en avant la rénovation des friches urbaines, industrielles ou agricoles et appelle à de grandes actions de désimperméabilisation et à l'application d'un principe de subsidiarité avant toute nouvelle urbanisation.



A savoir :

Les travaux de restauration des cours d'eau consistent à retrouver un fonctionnement naturel du cours d'eau en supprimant des ouvrages hydrauliques (digues, moulins, vannage etc.) ou, dans certains cas, en les aménageant pour permettre leur franchissement par les espèces aquatiques, et la circulation des sédiments utiles à la vie de la rivière. Cela s'accompagne par le réaménagement des lits et berges de la rivière afin de les rendre plus accueillants pour la biodiversité. Pour le bon état des milieux aquatiques, ces travaux viennent en complément indispensable des investissements faits en matière de lutte contre les pollutions et de prévention des risques d'inondation, problématiques présentée dans l'enjeu 1 et 3.

ENJEU 3

Pour un territoire préparé : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses

Les inondations de juin 2016 et de janvier 2018 rappellent la réalité du risque inondations dans le bassin. Ce n'est d'ailleurs pas le seul risque naturel auquel le territoire doit mieux se préparer comme l'a montré la sécheresse exceptionnelle connue en 2017. Ces événements posent la question de la réduction de la vulnérabilité des territoires pour limiter les dégâts humains et matériels.

Le chiffre : les inondations de mai et juin 2016 ont causé 1 milliard d'euros²⁹ de dégâts sur le bassin de la Seine et de la Loire. Les experts de l'OCDE estiment que si la crue centennale (du type de celle de 1910) survenait actuellement à Paris, elle coûterait entre 3 et 30 milliards d'euros³⁰ pour l'Ile-de-France.

Avis du public :

Le changement climatique est une préoccupation importante chez les répondants qui sont nombreux à estimer que cette problématique devrait être au cœur des politiques publiques, et donner lieu à une approche prospective et préventive.



Des progrès accomplis

Les prélèvements des collectivités et des industriels en baisse

Les prélèvements en eau dans les nappes souterraines et les rivières pour l'alimentation en eau potable des ménages ont connu une baisse constante de 1 % par an depuis les années 1990³¹ et stagnent désormais. Cette baisse est notamment due, à l'amélioration des réseaux de distribution et des performances des équipements ménagers. La consommation moyenne dans le secteur industriel continue, elle, de baisser depuis les années 2000³².

La gestion efficace des grands lacs franciliens

Entre décembre 2017 et février 2018, Seine Grands Lacs, établissement public qui gère quatre grands lacs réservoirs a stocké environ 500 millions de mètres cubes d'eau. Le stockage hivernal des eaux dans les grands lacs en amont du bassin a réduit considérablement les effets de la crue de janvier 2018, et participe également chaque été à soutenir les niveaux de la Seine, de la Marne, de l'Aube et de l'Yonne.

Avis des assemblées :

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne estime que la dotation financière pour la gestion des grands lacs franciliens devrait être plus importante.

L'adoption du Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour l'ensemble du bassin

Ce plan a été adopté en décembre 2015 par le préfet coordonnateur du bassin, il est la première stratégie abordant la gestion des inondations dans toutes ses dimensions. Il fixe pour six ans les 4 grands objectifs à atteindre sur le bassin Seine-Normandie pour réduire les conséquences des inondations sur la vie et la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'économie. Ses 63 dispositions sont autant d'actions par les acteurs du territoire : Etat, élus, associations, syndicats

²⁹ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.02%20Rapport%20inondations%20mai-juin%202016.pdf>

³⁰ Rapport sur le fonctionnement hydrologique de la Seine, AESN DRIEE, 2016

³¹ SDAGE 2016-2021 p 36

³² Etude prospective des consommations d'eau sur le bassin Seine-Normandie, Ecodécision, 2017

de bassin versant, établissements publics, socio-professionnels, aménageurs, assureurs,....12 de ces dispositions sont communes au SDAGE.



Des problématiques persistantes

Vers des inondations et sécheresses plus fréquentes et plus intenses

Les scientifiques prévoient une augmentation des phénomènes extrêmes de pluies et de sécheresses intenses pour le bassin Seine-Normandie. Ainsi, au niveau national, ces aléas naturels (inondations et sécheresses) ont coûté, entre 1988 et 2013, 48 milliards d'euros aux assureurs et ces coûts devraient doubler d'ici à 2040 selon la Fédération française de l'assurance.³³

L'aménagement des rivières et l'urbanisation en zone inondable augmentent la vulnérabilité des populations

Les conséquences des événements naturels extrêmes sont amplifiées par les pratiques d'aménagement des territoires : les digues autour des cours d'eau, les obstacles à la circulation des rivières, la disparition des zones humides, les constructions en zones inondables, l'artificialisation des sols sont autant de facteurs qui accélèrent et amplifient les crues vers l'aval. 4,8 millions³⁴ de personnes habitent en zone inondable sur le bassin Seine-Normandie, sans oublier tous les emplois qui s'y rattachent. L'endommagement des infrastructures essentielles de transports, télécommunications, gestion de l'eau ou de l'électricité présentes sur ces zones aurait des conséquences bien au-delà de la zone inondée.

Avis du public :

Les répondants souhaitent que les constructions en zones inondables soient freinées voire interdites. En termes d'actions, l'accès à la connaissance paraît essentiel pour développer une meilleure culture du risque ainsi que la concertation avec les habitants et la formation des élus et associations. De plus, le public porte très majoritairement la « renaturation des espaces urbains » ainsi que des cours d'eau pour mieux faire face aux crues et pluies fortes.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture invitent à évaluer les dommages économiques liés aux crues pour les agriculteurs dans des protocoles d'accord associant tous les acteurs concernés et proposent de mettre en place des paiements pour services environnementaux pour pérenniser les zones d'expansion des crues.

Le SAGE Orne Aval Seulles souligne que les zones d'expansion des crues ont été rendues non constructibles dans les documents d'urbanisme concernant son bassin versant. La commission de ce SAGE estime que l'approche préventive doit demeurer prioritaire et indispensable.

Certaines pratiques de gestion du sol et les retenues d'eau peuvent aggraver les effets des sécheresses

Les conséquences des sécheresses peuvent être amplifiées du fait des pratiques du sol. Un sol en bonne santé, riche en matière organique et en biodiversité, non dégradé par les labours trop profonds ou les traitements, dispose d'une meilleure réserve d'eau, résiste mieux aux sécheresses et permet aux plantes de bien s'enraciner et de constituer leur réserve d'eau. Les retenues d'eau, permettant d'irriguer les cultures ou pour d'autres usages, ont toutefois des effets négatifs pour les cours d'eau : perturbation des transports sédimentaires dans les cours d'eau, assèchement de l'aval des bassins versants avec une réduction jusqu'à 20-30 %³⁵ du débit annuel, concentrations de certains polluants qui peuvent être relargués par la suite (phosphore ou pesticides) et développement d'une dépendance à l'eau qui limite la capacité d'adaptation du secteur agricole.

³³ Risques Climatiques : quel impact sur l'assurance contre les aléas naturels à l'horizon 2040 ? Association Française de l'Assurance, 2015
Synthèse de l'étude : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-25800-assureur-risque-climat-2040.pdf>

³⁴ <http://www.bassin-seine-normandie-grand-prix.fr/culture-risque-inondation/>

³⁵ Impacts cumulés des retenues sur les cours d'eau, Onema, 2017 http://www.onema.fr/sites/default/files/pdf/CPA2017-Retenues_CHP4.pdf

Avis des assemblées :

La majorité des répondants partage le diagnostic ; Eure et Loir Nature ajoute que les retenues ne doivent pas être considérées comme des solutions d'adaptation au changement climatique. Le conseil départemental du Loiret préconise de mieux prendre en compte la question quantitative et le partage de la ressource. Les chambres d'agriculture et la FDSEA 77, ainsi que la Commission locale de l'eau du SAGE de Beauce, sont favorables à des retenues d'eau pour développer les filières de proximité de maraîchage ou la polyculture élevage. Les chambres d'agriculture estiment que les retenues d'eau, si elles sont bien gérées et déconnectées des cours d'eau, n'ont pas d'impact négatif en période de sécheresse, voire permettent de soutenir les étiages en été et de gérer les excédents d'eau en hiver.



Ce qu'il nous reste à faire

Ralentir l'artificialisation des sols

A l'échelle du bassin Seine-Normandie l'imperméabilisation des sols n'a cessé d'augmenter ces dernières années, notamment sur l'agglomération parisienne. La mise en place de politiques d'urbanisme visant à limiter l'étalement urbain est nécessaire (comme expliqué page11).

Avis du public et des assemblées :

Le public et les assemblées demandent largement de lutter contre l'artificialisation des sols et mettent en avant les bénéfices de sols non imperméabilisés pour limiter les ruissellements.

Etre attentif aux prélèvements et pratiques agricoles

Les prélèvements agricoles varient en fonction des conditions météorologiques. ~~Les surfaces irriguées ont augmenté sur le bassin depuis les années 2000 pour atteindre 6 % de la surface agricole en 2010.~~ Entre 2009 et 2016, les volumes prélevés pour l'irrigation ont augmenté de 8,6 % sur le bassin³⁶. Les pratiques du sol permettant d'accroître la capacité naturelles des sols et des plantes à stocker l'eau dans une logique d'adaptation à la réduction de la ressource en eau disponible doivent être favorisées. Ainsi, un sol en bonne santé joue son rôle naturel d'éponge.

Avis des assemblées et du public :

Les répondants du public ainsi que certaines assemblées, comme Eure-et-Loir Nature ou le Conseil départemental de Seine-et-Marne, considèrent le développement de cultures moins consommatrices d'eau et l'adaptation des pratiques agronomiques permettant de garder l'humidité des sols et des plantes comme prioritaires. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne met en avant sa politique active pour favoriser l'évolution des cultures face à la sécheresse accrue des sols. Eure-et-Loir Nature estime regrettable que les quotas de volumes prélevables soient attribués à la fin de l'hiver car cela peut constituer un effet d'aubaine. Cette association souhaite que la priorité soit également donnée à l'adaptation des pratiques agronomiques permettant de garder l'humidité des sols et des plantes.

Accroître la vigilance sur les débits de la Seine et de ses affluents

Les services de l'Etat et les gestionnaires veillent à assurer des débits minimaux pour la Seine et ses affluents pour garantir les différents usages de l'eau tout en étant favorables à la biodiversité. Certains territoires, comme celui de l'agglomération parisienne, sont alimentés en eau potable à 60 % par les rivières (Marne, Seine) dont les débits sont soutenus par les lacs réservoirs. Dans la perspective de réduction des débits des cours d'eau liée aux effets du changement climatique, la vigilance doit être accrue en matière d'économie d'eau et de respect des débits minimaux à maintenir dans les rivières.

³⁶ *Caractérisation des usages agricoles et tendances d'évolution pour 2030 sur le bassin Seine-Normandie*, AESN, 2018, sur la base des volumes prélevés issus des redevances.

Avis des assemblées :

Les acteurs en faveur des retenues d'eau (chambres d'agriculture et Commission Locale de l'Eau du SAGE de Beauce) estiment que le stockage de l'eau doit être une mesure prioritaire d'adaptation aux changements climatiques, au même titre que les changements de pratiques et les économies d'eau.

L'association Hydrauwois estime qu'il faut garder l'eau par tous les moyens en vue des sécheresses : retenues, réservoirs, étangs etc.

La CCI Paris Ile-de-France estime que le SDAGE doit se pencher sur les possibilités de stockage de l'eau, de réutilisation des eaux usées et de récupération d'eaux de pluies.

Eure-et-Loir Nature alerte au contraire sur les retenues et les bassins d'orage construits sans soin paysager et sans intérêt pour la biodiversité et souhaite que les connaissances s'améliorent pour connaître les pratiques favorables à la biodiversité pour ce type de retenues.

Continuer de mobiliser les acteurs sur les économies d'eau

Tous les usagers de l'eau sont concernés par la réduction prévue des débits des rivières et du niveau des nappes. Il faudra donc poursuivre un effort collectif de recherche et d'investissement pour ne pas augmenter nos besoins en eau voire les réduire.

Avis des assemblées :

Le CESER Centre-Val de Loire et la CCI Paris Ile-de-France rappellent que le partage de la ressource à l'échelle d'un territoire doit se faire équitablement et invitent à bien tenir compte également des besoins en eau des industriels. Le CESER Centre-Val de Loire estime nécessaire de poursuivre les économies d'eau des entreprises et de développer la récupération d'eau de pluie ainsi que les expérimentations de réutilisation d'eaux usées, préalablement traitées en veillant à ne pas affecter le cycle hydrologique.

Le Conseil départemental de Côte d'Or met en avant les interconnexions de réseaux pour faire face aux épisodes de sécheresse qu'il préconise dans sa stratégie départementale d'adaptation aux changements climatiques.

Augmenter la culture du risque

Face aux inondations, comme face à tous les risques naturels, si on ne peut pas empêcher qu'ils se produisent, il est possible et nécessaire de réduire leur impact. Mieux connaître le risque est une condition de réussite des actions de prévention. A ce titre, la conscience du risque des acteurs publics et des habitants des territoires inondables reste à développer. Différentes actions de sensibilisation sont possibles : les exercices de préparation à une inondation préparent l'ensemble des services publics à coopérer, l'établissement de repères de crues, des ballades urbaines pédagogiques... De plus, les aménagements urbains résilients face aux inondations se développent : jardins humides permettant l'infiltration des eaux, surélévation des bâtiments par pilotis, toitures végétalisées...

Avis des assemblées :

Le CESER Centre-Val de Loire souhaite une harmonisation des seuils d'alerte de crise et de leurs critères entre les départements.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne demande de mieux articuler le SDAGE et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI), afin de traiter de façon claire et exhaustive les questions relatives aux débordements de réseaux, qu'ils soient pluviaux, unitaires ou d'eaux usées, de manière à gérer les risques d'inondation liées au ruissellement dans leur globalité. De la même façon, les SAGE et les Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pourraient être appréhendés de façon complémentaire. Le Conseil départemental de Seine-et-Marne préconise de réaliser des diagnostics de risques inondations et sécheresses à l'échelle de bassins versants.

Reconquérir les zones naturelles de débordement des crues et renforcer la solidarité amont/aval

L'agence de l'eau et l'Etat accompagnent les collectivités riveraines et les agriculteurs pour la restauration de ces zones où l'eau peut déborder naturellement en cas de crue sans causer de dommage aux riverains. Cette « respiration » naturelle des fleuves est en outre très favorable à la biodiversité des vallées. De plus, ces zones ont généralement plusieurs usages : elles sont aussi des espaces de loisirs, des parcelles agricoles...

Avis du public et des assemblées :

Le public ainsi que les acteurs publics ou associatifs également comme l'Union des fédérations de pêche et de protection de milieux aquatiques plébiscitent le développement de zones d'expansion des crues, en particulier en restaurant des espaces de mobilité autour des cours d'eau. Le Conseil départemental de la Côte d'or met en avant le rôle des zones humides pour l'atténuation des crues. La Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence propose de développer les connaissances sur le débordement des petits cours d'eau notamment urbains.

Promouvoir l'infiltration des eaux pluviales à la source

La réduction des inondations par ruissellements passe par la désimperméabilisation des surfaces bétonnées et l'intégration d'aménagements végétalisés bénéfiques aux paysages et à la biodiversité (haies, talus, enherbés etc) qui interceptent les eaux de ruissellement. Qu'ils soient installés en milieu urbain ou rural, ces aménagements verts remplissent de nombreuses fonctions : lutte contre les ruissellements et l'érosion, réduction des pollutions, réduction de la température en ville, habitats pour la faune et la flore, etc. L'infiltration des eaux pluviales permet en cas de crue, de ne pas l'aggraver et en cas d'épisode de forte pluies, de limiter les ruissellements.

Avis du public et des assemblées :

Le public soutient largement la végétalisation des villes et la création de haies bocagères. Certaines collectivités et CESER appellent aussi à multiplier les bandes enherbées, l'agroforesterie, les haies, fascines et le labour parallèle à la pente. Certaines chambres d'agriculture préconisent de rémunérer les agriculteurs pour la mise en place et l'entretien d'infrastructures paysagères (paiements pour services environnementaux) et souhaitent que la plantation de ce type d'infrastructures vertes reste volontaire. Les Commissions Locales de l'Eau du SAGE Orne Aval Seullès ainsi que d'autres assemblées appellent à intégrer la lutte contre les ruissellements dans les politiques d'urbanisme et rappellent que l'échelle pertinente pour lutter contre les ruissellements est celle du bassin-versant.



A savoir :

Les risques liés à la circulation des eaux sur le bassin, aux inondations et sécheresses, sont clairement exposés dans le rapport au Premier Ministre sur l'hydrologie du bassin de la Seine remis suite aux inondations de 2016 par l'agence et les services de l'Etat. Le nouveau Plan de gestion des risques d'inondations et la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie constituent les nouvelles feuilles de route pour les actions à entreprendre pour réduire la vulnérabilité des territoires aux inondations et sécheresses.

ENJEU 4

Pour un littoral protégé : concilier les activités économiques et la préservation des milieux littoraux et côtiers

Le littoral du bassin Seine-Normandie est caractérisé par la richesse de ses milieux naturels et estuaires (Seine, Orne, havres du Cotentin) et par la présence d'activités économiques pesant sur l'environnement (ports, extraction de granulats, pêche, navigation, production d'énergie, défense), qu'il est parfois difficile de concilier avec la bonne qualité des eaux. A ceci, s'ajoutent les phénomènes naturels d'érosion côtière et de montée du niveau marin qui rendent urgente l'élaboration de stratégies de gestion et d'adaptation du littoral.

Il est essentiel de rappeler que le littoral est aussi concerné par l'ensemble des enjeux décrits précédemment pour le bassin, en particulier l'enjeu 1 de réduction des pollutions et l'enjeu 2 de préservation des rivières et milieux humides.

Le chiffre : l'érosion des côtes et la montée du niveau marin sont une réalité : la falaise de Criel-sur-Mer recule de 50 cm par an³⁷.

Avis du public :

Les répondants estiment que du retard a été pris pour traiter les problèmes littoraux. Ils évoquent les problèmes de rejets de différentes natures provoquant l'apparition d'algues vertes, et les concertations à mettre en place pour envisager la relocalisation des activités littorales.



Des progrès accomplis

Certains polluants en nette baisse

Grâce aux avancées réglementaires nationales ou européennes, comme l'interdiction de certains détergents, combinées à l'amélioration remarquable des rendements épuratoires des stations de traitement, l'apport en phosphore, responsable en partie de la dégradation de l'eau, s'est considérablement réduit. Des efforts ont aussi été faits pour réduire les quantités de métaux lourds rejetés à la mer.

Des baignades de plus en plus sûres

Les risques de pollutions microbiologiques sont méthodiquement examinés pour les baignades et la conchyliculture et l'information est accessible au public. Désormais, 88 % des eaux littorales sont en bonne ou excellente qualité pour la baignade.

Une mobilisation en progression autour des enjeux érosion et montée du niveau marin

Concernant les phénomènes d'érosion et de montée du niveau marin, le Conservatoire du littoral qui possède 14 % des terrains littoraux, restaure et entretient des espaces naturels, sensibilise la population aux évolutions prévisibles afin de faire reculer l'urbanisation littorale et de protéger les habitants face au risque de submersion marine, tout en valorisant les espaces littoraux. Progressivement, les collectivités se regroupent afin de définir des stratégies partagées d'adaptation à l'évolution du trait de côte.

³⁷ <http://www.brgm.fr/video/falaises-sous-haute-surveillance-criel-sur-mer>



Des problématiques persistantes

Des activités économiques sources de pression pour les milieux aquatiques et humides littoraux

L'économie maritime et portuaire et le tourisme côtier ont façonné le paysage normand et représentent environ 46 500 emplois³⁸ pour la région. La Normandie se distingue également par une très forte contribution de son territoire à la production d'énergie nucléaire, marines, thermiques. La côte et les milieux humides « tampons » sont fortement altérés à certains endroits où l'activité portuaire ou l'urbanisation notamment sont présentes. Les rejets de déchets flottants, d'eaux usées, d'hydrocarbures ou l'altération des habitats aquatiques et marins sont des problématiques que les ports prennent de plus en plus en compte. La cohabitation de toutes ces activités, importantes pour le dynamisme du territoire, et la préservation d'écosystèmes riches et fonctionnels doit s'organiser à travers une approche globale.

Des résultats mitigés pour l'eutrophisation affectant la pêche, la conchyliculture et la baignade

Le littoral voit se développer des algues, bactéries et phytoplanctons, parfois toxiques, qui perturbent voire peuvent rendre impraticables, les usages côtiers comme la pêche, la conchyliculture, la pêche à pied ou la baignade. C'est la conséquence de ce que l'on appelle le phénomène d'eutrophisation causé par un excès de substances nutritives, azote et phosphore, apportées par les fleuves. Les efforts doivent donc s'intensifier pour limiter les rejets agricoles et l'utilisation des engrais azotés, principaux responsables de ce type de pollution. Malgré les efforts de mise aux normes des bâtiments d'élevage, l'activité agricole sur l'ensemble du bassin reste une source de pression majeure pour la qualité de l'eau côtière, que ce soit en raison des intrants chimiques ou des pratiques de travail du sol. Le littoral reçoit en effet toutes les pollutions charriées par les fleuves en amont.

L'érosion côtière et la montée du niveau marin : l'insuffisance des aménagements de protection

Le littoral normand est de plus en plus fragilisé par des phénomènes naturels tels que l'érosion des dunes et des falaises et la montée du niveau de la mer. L'élévation du niveau marin, qui pourrait atteindre 80 cm d'ici 2100, est une véritable préoccupation puisqu'elle pourrait coûter 12 milliards d'euros³⁹ pour gérer les conséquences de la submersion marine, de remontée de nappes phréatiques ou d'intrusion eaux salées dans les eaux souterraines, rien que pour les départements de la Manche et du Calvados. Face aux limites des aménagements de protection (digues, épis, etc.), voire à leurs effets perturbant le transit de sédiments le long des côtes et générateur d'érosion, il est nécessaire d'envisager de gérer la côte autrement.

Avis des assemblées :

Le parc naturel régional des boucles de Seine normandes évoque le phénomène d'érosion littorale accentué par les travaux du grand port de Rouen (approfondissement du chenal, création d'annexe hydraulique etc) et insiste sur le besoin de faire de la pédagogie sur la restauration des berges.



Ce qu'il nous reste à faire

Réaménager les territoires littoraux pour les laisser respirer

Les effets pervers des aménagements de protection face à la mer, qui peuvent accentuer l'érosion des côtes et procurer un sentiment factice de sécurité, posent la question des modes de gestion face au risque de submersion marine. Recréer des espaces tampons en supprimant, lorsque cela est pertinent, certaines digues pour reconnecter la terre et la mer permet aussi de protéger les villes et les infrastructures. Une réflexion sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement doit même

³⁸ Ports, pêche, tourisme, énergie ou activités navales : 46 500 emplois maritimes façonnent le littoral normand Insee Analyse Normandie, Juin 2016. https://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/44876/1/IA_NO_12.pdf

³⁹ Le climat de la France au XXI^e siècle - Volume 5 - Changement climatique et niveau de la mer : de la planète aux côtes françaises, Jean Jouzel (2015) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/154000211/index.shtml>

être menée afin de définir les actions nécessaires pour garantir une alimentation en eau potable suffisante. La progression de la mer implique parfois le recul des activités humaines menacées et donc l'acceptation de ce changement par les populations qui doivent être accompagnées dans cette évolution.

Avis du public :

Les termes de repli et de délocalisation reviennent souvent ainsi que l'idée de « laisser la nature reprendre ses droits » et celle de questionner nos modes d'urbanisation face à des changements inéluctables de la nature.

Avis des assemblées :

L'union des fédérations de pêches et de protection des milieux aquatiques du bassin rappelle que les milieux côtiers et littoraux sont essentiels pour les espèces migratrices comme le saumon d'atlantique, l'anguille, la lamproie, la truite de mer, l'alose etc.

La chambre d'agriculture du Calvados estime que les agriculteurs ont un rôle important à jouer en tant que gestionnaires d'espaces et celle du Centre-Val de Loire appelle à une grande concertation le plus en amont possible avec tous les acteurs concernés.

Le conseil départemental de la Manche insiste sur la nécessité de développer une méthodologie et des critères précis pour la désignation de secteurs candidats à la suppression des digues littorales et de zones de restauration de potentielle submersion marine pour pouvoir passer à l'action.

La Commission locale de l'eau du SAGE Orne Aval Seulles estime que les questions de relocalisation ne sont pas mûres tant que les compétences GEMAPI ne sont pas suffisamment appropriées par les acteurs concernés.

Poursuivre la réduction de la pollution microbienne

Au-delà des autres problématiques de réduction des pollutions évoquées dans l'enjeu 1, il s'agit d'améliorer les performances des stations d'épuration dans certaines zones, la gestion des eaux pluviales, de bannir les rejets directs d'eaux usées à la mer et d'améliorer encore la gestion des rejets d'élevage et de l'accès à l'eau du bétail.

ENJEU 5

Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

En France, la gestion par bassin versant (7 sur le territoire métropolitain) garantit une vision globale et une échelle d'action et de décision pertinente au regard du cycle de l'eau. Cela intègre la nécessaire solidarité entre l'amont et l'aval, entre milieu urbain et milieu rural, entre la terre et la mer. L'agence de l'eau est l'instrument financier qui, par le prélèvement de taxes et le versement de subventions, permet la réalisation, par les acteurs privés ou publics, d'actions favorables à la gestion du bien commun qu'est l'eau. Le Comité de bassin permet de définir une vision partagée des enjeux entre tous les acteurs et définit les moyens nécessaires pour répondre à ces enjeux.

Le chiffre : 185 personnes représentent les usagers de l'eau, les collectivités et les services de l'Etat dans le Comité de bassin, présidé par François Sauvadet. Le comité se réunit 4 fois par an pour définir les grandes orientations des actions à mener sur le bassin.

Avis du public :

Les répondants réaffirment leur attachement au principe pollueur-payeur et s'inquiètent notamment des différentes strates administratives ainsi que des nouvelles prises de compétences pouvant éloigner les acteurs des problématiques de terrain.



Des progrès accomplis

Un territoire de plus en plus organisé par des SAGE

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), à l'échelle de sous-bassins versants, couvrent désormais 40 % du territoire du bassin Seine-Normandie. Ce cadre de planification et de gouvernance offre un espace de concertation sur les enjeux de l'eau et les actions à mener. Les SAGE constituent de plus un document juridique sur lequel chacun peut s'appuyer pour s'assurer que les enjeux de l'eau sont bien pris en compte dans les projets d'aménagements, notamment urbains, et plus largement dans toute décision administrative.

Avis des assemblées :

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne estime que le processus de mise en place des SAGE est trop long et qu'il devrait être simplifié. Le Syndicat mixte Marne vive trouve les SAGE nécessaires et souhaite mettre en avant leur rôle structurant dans la coordination des acteurs.

L'adoption d'une Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) porteuse d'ambitions au plus près des préoccupations de terrain

Cette stratégie, approuvée par le Préfet coordinateur de bassin en 2018, vise à fournir un appui aux réflexions locales pour mieux intégrer la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans l'organisation et les compétences des structures intercommunales.

Une solidarité financière installée depuis de nombreuses décennies

L'agence de l'eau Seine-Normandie dispose d'un budget annuel de 700 millions d'euros, alimenté par un ensemble de taxes acquittées par tous les usagers de l'eau. Cet argent public est utilisé pour financer un ensemble d'actions qui permettent de restaurer la bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ce budget participe ainsi à la poursuite de cet objectif d'intérêt général, en visant surtout les actions prioritaires au vu des progrès qui restent à réaliser, à côté de la réglementation.

Avis du public :

Le public plébiscite largement les redevances eau et insiste pour que le principe pollueur-payeur soit renforcé et mieux appliqué. Les particuliers ainsi que certaines assemblées s'inquiètent de la baisse des moyens des agences de l'eau et souhaitent que les moyens soient à la hauteur des ambitions et des défis.

Avis des assemblées :

Le CESER Centre-Val de Loire propose que l'on s'attache davantage au principe de la chaîne de responsabilité, paraissant plus équitable et permettant de mieux identifier les leviers d'actions.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne juge important de financer des actions curatives ou réglementaires de mise en conformité, tout en les conditionnant à des solutions préventives pour rendre celles-ci plus attractives.

Le Conseil départemental de la Meuse demande une péréquation forte et insiste pour que les territoires ruraux soient toujours soutenus de façon suffisante surtout dans un contexte de transfert des compétences eau, assainissement et milieux aquatiques aux EPCI.

Une évolution de la composition du Comité de bassin

Une part plus importante a été accordée aux associations en termes de représentation au sein du Comité de Bassin.

Avis des assemblées :

Les chambres d'agriculture de Normandie et du Calvados soulignent l'importance des activités économiques et de leur nécessaire représentation dans le Comité de bassin pour conserver un équilibre global.

L'association Hydrauwois soulève le fait que les associations des moulins, plans d'eau ou acteurs du patrimoine ne sont pas représentés au Comité de bassin.

A savoir :

Le Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement fournit une note explicative de l'agence de l'eau indiquant aux usagers la répartition des redevances perçues et leur redistribution en aides par l'agence.



Des problématiques persistantes

Au niveau local, les communes et intercommunalités doivent mieux s'organiser pour gérer les milieux naturels aquatiques

Les compétences sur différents aspects du cycle de l'eau restent souvent éparpillées, sans logique de bassin versant. Les collectivités qui gèrent l'eau potable ne sont pas nécessairement celles qui s'occupent de la bonne qualité des cours d'eau ou des stations d'épuration. Pourtant, tous ces aspects sont liés et gagneraient à être mieux coordonnés. Cette recomposition des compétences est en cours et prendra plusieurs années avec l'impulsion de la loi NOTRE pour les compétences relatives à l'eau potable et à l'assainissement et la création de la compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Avis des assemblées :

La Commission locale de l'eau du SAGE Orne Aval Seules considère qu'il faudrait renforcer l'action à l'échelle de la masse d'eau. La Commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence et la commune de Saint-Maur-des-Fossés tiennent à souligner l'importance des SAGE dans la coordination et la connaissance des acteurs locaux.

Le Conseil régional Grand Est signale que le transfert des compétences eau, assainissement et milieux aquatiques aux EPCI a fragilisé les solidarités amont/aval et urbain/rural, qu'il est donc nécessaire de pérenniser les missions d'appui technique et qu'il est important de continuer à proposer des aides conditionnées à la cohérence d'action au niveau du bassin hydrographique.

Des équipements lourds (stations d'épuration, réseaux d'assainissement et d'eau potable) demandant à être entretenus et renouvelés

Les réseaux d'eau et d'assainissement ont un taux de renouvellement très inférieur à leur durée de vie. Une réflexion est engagée pour répondre au défi de maintenir la performance des équipements en tenant compte de la disparité des capacités d'investissement des collectivités. Le retard parfois accumulé pour l'entretien et le renouvellement des réseaux et la diminution de la population raccordée sont des éléments complexes à prendre en compte dans la problématique de financement.

Avis des assemblées :

De nombreuses collectivités insistent sur la nécessité d'investir collectivement en faveur de l'entretien et d'une meilleure connaissance du patrimoine de réseaux d'eau potable et d'assainissement. Le CESER Centre- Val de Loire souligne les annonces issues des assises de l'eau : 50 millions consacrés aux réseaux, une augmentation des aides des agences de l'eau en la matière, des prêts à des taux attractifs etc. Cela, sans pour autant déresponsabiliser les gestionnaires. Le CESER Centre-Val de Loire préconise aussi de poursuivre les efforts en matière d'assainissement en milieu rural.

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne souligne également les enjeux de rajeunissement du parc d'équipement, notamment pour les dispositifs de moins de 2000 équivalents habitants, et de remplacement par des équipements moins énergivores.

La CCI Seine Mer Normandie appuie sur le fait que les changements climatiques devraient d'autant plus nous inciter à cette bonne gestion des réseaux afin notamment de ne pas prélever et traiter de l'eau sans utilisation par la suite.

Le Conseil départemental du Val de Marne insiste sur le besoin d'investir dans la mise en conformité des branchements, sur la nécessité de garder une incitation financière suffisante en la matière et un prix de l'eau adapté pour permettre les investissements lourds.

La solidarité internationale face aux changements climatiques, un devoir pour l'avenir

Depuis 2005, les agences de l'eau consacrent 1 % de leur budget à des projets de coopération internationale pour garantir aux populations un accès à l'eau et à l'assainissement mais aussi une meilleure protection face aux inondations et sécheresses, principalement en Afrique subsaharienne. Les effets croissants du changement climatique dans des régions aux vulnérabilités économiques et naturelles multiples rendent le déploiement de ce budget et la mobilisation des collectivités et des associations qui portent ces projets de plus en plus indispensables.



Ce qu'il nous reste à faire

Un programme d'actions pour le bassin qui continue à organiser la solidarité

Cette solidarité peut prendre plusieurs formes : entre l'amont et l'aval, car les pollutions relâchées par les uns en amont peuvent affecter l'activité des autres en aval ; entre urbain et rural, car l'effet des crues sur les zones urbaines peut être atténué par un bon aménagement du cycle de l'eau dans les zones rurales ; entre la côte et l'intérieur, car les rejets microbiens sur la zone littorale affectent l'activité de baignade ou d'élevage de coquillages.

Vers des projets de territoires plus intégrés

Il est important de mieux prioriser les actions en prenant en compte les interdépendances écologiques et sociales, ce qui nécessite une organisation des intercommunalités plus simple et plus lisible dans l'exercice des multiples compétences liées à l'eau en particulier pour ce qui concerne le réaménagement des rivières.

Avis des assemblées :

Les conseils départementaux de l'Aisne et d'Eure-et-Loir notamment appellent à plus de cohérence entre les différentes politiques notamment concernant l'urbanisme, l'eau et l'agriculture. Cela pourrait passer par l'intégration des EPCI dans les Commissions locales de l'eau.

Assurer un prix de l'eau juste et transparent et renforcer le principe pollueur-payeur

Le prix de l'eau représente pour chaque utilisateur une contribution aux actions d'intérêt commun de préservation de l'environnement et du cadre de vie. Il est important que les acteurs de l'eau continuent d'assurer un prix de l'eau juste et transparent qui tienne effectivement compte du principe pollueur-payeur. Garantir également un équilibre financier tenant compte de toutes les interdépendances pour la répartition des dépenses devrait permettre de maintenir des équipements et des services performants dans un environnement préservant le cycle de l'eau dans sa globalité.

Avis des assemblées :

Eure-et-Loir Nature estime qu'il faut aller vers un prix de l'eau encourageant davantage aux économies d'eau.

Un besoin en connaissance et formation toujours important

Que ce soit pour les collectivités, les acteurs économiques, le tissu associatif ou le public, l'agence de l'eau accompagne l'acquisition des connaissances sur le cycle de l'eau et ses enjeux. Des problématiques grandissantes comme le changement climatique ou la préservation de la biodiversité impliquent un besoin en formation toujours plus important.

Avis du public :

Les répondants demandent de renforcer la pédagogie et la sensibilisation vis-à-vis du public, notamment jeune. Ils estiment l'acquisition de connaissances nécessaires pour faire mieux accepter certaines mesures, acquérir une culture du risque et pour mieux mobiliser les citoyens.

4. Calendrier et programme de travail du bassin précisant les modalités de mise à jour du SDAGE – PDM

Le programme de travail retenu par le comité de bassin se décompose selon 5 étapes :

Novembre 2018 à mai 2019

Participation du public et consultation des assemblées sur les questions importantes qui se posent sur le bassin (la présente consultation).

Décembre 2019

Le comité de bassin adopte l'état des lieux du bassin (le diagnostic de la situation du bassin).

Mi-2019 à septembre 2020

Le comité de bassin, au vu des résultats de la consultation et de l'état des lieux, construit un avant-projet de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux («SDAGE », autrement dit le plan de gestion du bassin Seine-Normandie). Cet avant-projet définit les objectifs qui seront fixés pour 2027. Le comité de bassin organise des concertations régulières avec des commissions locales regroupant des élus locaux, des représentants de structures professionnelles, d'associations de protection de la nature et d'associations de consommateurs.

Automne 2020-printemps 2021

Le comité de bassin organise une nouvelle consultation du public et des assemblées sur l'avant-projet de SDAGE. A l'issue de cette consultation, le comité de bassin intègre les avis exprimés dans le SDAGE.

Décembre 2021

Le comité de bassin adopte le projet de SDAGE et son programme de mesures (c'est-à-dire le programme d'actions) pour la période 2022-2027.

5. Notions clés

Les notions clés qu'il est utile de connaître en fonction de leur ordre d'arrivée dans le texte :

Bassin versant : Espace qui collecte l'eau s'écoulant à travers les différents milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, étangs, milieux humides, estuaires ou lagunes), depuis les sources jusqu'à son exutoire.



Comité de bassin : Le comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres et est présidé par François Sauvadet, ancien ministre et président du conseil départemental de Côte d'or. Sa composition est accessible sur le site de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

SDAGE : Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification qui fixe pour les six années à venir les priorités pour les politiques publiques appliquées sur le bassin pour une gestion durable de la ressource en eau.

Programme de mesures (PDM)⁴⁰ : Le programme de mesures est un document à l'échelle du bassin hydrographique comprenant les mesures à réaliser pour atteindre les objectifs définis par masses d'eau dans le SDAGE.

Bon état écologique de l'eau : Le bon état écologique des cours d'eau, plans d'eau est l'objectif visé par les politiques sur l'eau. Pour les eaux souterraines, l'objectif visé est le **bon état de l'eau**.

Pour pouvoir suivre son évolution, des mesures sont réalisées selon :

- critères biologiques : nombres de poissons, de plantes aquatiques, de macro-invertébrés, etc. considérés comme bioindicateurs ;
- critères hydromorphologiques : degré d'artificialisation du milieu et des processus qui y sont à l'œuvre ;
- critères physico-chimiques : les nitrates, les phosphates, les métaux ...

⁴⁰ <http://www.eaufrance.fr/agir-et-participer/planifier-et-programmer/programmes-de-mesures>

Hydromorphologie⁴¹ des cours d'eau : L'hydromorphologie d'un milieu aquatique correspond à ses caractéristiques hydrologiques (état quantitatif et dynamique des débits, connexion aux eaux souterraines) et morphologiques (variation de la profondeur et de la largeur de la rivière, caractéristiques du substrat du lit, structure et état de la rive) ainsi qu'à sa continuité (migration des organismes aquatiques et transport de sédiments). Elle résulte de la conjugaison de caractéristiques climatiques, hydrologiques, géologiques, du relief et de l'occupation des sols.

Micropolluants⁴² : Produit actif, minéral ou organique, susceptible d'avoir une action toxique à des concentrations infimes.

Eutrophisation⁴³ : Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques).

Etiage⁴⁴ : Niveau annuel moyen des basses eaux d'un cours d'eau.

Ecosystème⁴⁵ : un écosystème est l'ensemble des êtres vivants (faune et flore) et des éléments non-vivants (eau, air, matières solides), aux nombreuses interactions d'un milieu naturel (forêt, champ).

Pesticides⁴⁶ : Le terme pesticides regroupe les substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux, ou des aliments pour animaux. Environ 350 produits différents (herbicide, insecticide, fongicide, nématicide,...) sont connus pour être utilisés dans la Communauté Européenne aujourd'hui.

Produits phytosanitaires⁴⁷ : désigne les produits utilisés pour protéger ou soigner les végétaux. Une faible partie des produits phytosanitaires est absorbée par les plantes et le reste est stocké dans le sol où il y aura une dégradation plus ou moins longue.

Nitrates⁴⁸ : Substances chimiques naturelles qui entrent dans le cycle de l'azote. Le nitrate est beaucoup utilisé dans les engrais inorganiques et les explosifs, comme agent de conservation des aliments et comme substance chimique brute dans divers procédés industriels.

⁴¹ <http://www.eaufrance.fr/observer-et-evaluer/pressions-sur-les-milieus/alterations-hydromorphologiques/>

⁴² https://www.dictionnaire-environnement.com/micropolluant_ID2065.html

⁴³ https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/eutrophisation.php4

⁴⁴ www.cnrtl.fr/lexicographie/etiage

⁴⁵ https://www.dictionnaire-environnement.com/ecosysteme_ID275.html

⁴⁶ https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/pesticide.php4

⁴⁷ https://www.dictionnaire-environnement.com/produit_phytosanitaire_ID1034.html

⁴⁸ https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/nitrate_no3-.php4

6. Ce que dit le SDAGE 2016-2021 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

La précédente consultation du public et des assemblées a permis de construire des défis et des leviers qui ont fixé les objectifs et priorités du SDAGE 2016-2021. Nous repartons de ces défis et leviers pour aller plus loin pour le SDAGE 2022-2027.

ENJEU 1 Pour un territoire sain : réduire les pollutions et préserver la santé

- **Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques**

Orientation 1 : Poursuivre la réduction des apports ponctuels de temps secs des matières polluantes classiques dans les milieux tout en veillant à pérenniser la dépollution existante

Orientation 2 : Maîtriser les rejets par temps de pluies en milieu urbain

- **Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques**

Orientation 3 : Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore) en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles

Orientation 4 : Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques

Orientation 5 : Limiter les risques micro-biologiques, chimiques et biologiques d'origine agricole en amont proche des zones protégées à contraintes sanitaires

- **Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les micropolluants**

Orientation 6 : Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des micropolluants

Orientation 7 : Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression ou de réduction des rejets micropolluants pour atteindre le bon état des masses d'eau

Orientation 8 : Promouvoir les actions à la source de réduction ou suppression des rejets de micropolluants

Orientation 9 : Soutenir les actions palliatives contribuant à la réduction des flux de micropolluants vers les milieux aquatiques

- **Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future**

Orientation 16 : Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses

Orientation 17 : Protéger les captages d'eau de surface destinée à la consommation humaine contre

ENJEU 2 Pour un territoire vivant : faire vivre les rivières, les milieux humides et la biodiversité en lien avec l'eau

- **Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides**

Orientation 18 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité

Orientation 19 : Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau

Orientation 20 : Concilier la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'atteinte du bon état

Orientation 21 : Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces

Orientation 22 : Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité

Orientation 23 : Lutter contre la faune et la flore exotiques envahissantes

Orientation 24 : Eviter, réduire, compenser l'incidence de l'extraction de matériaux sur l'eau et les milieux aquatiques

Orientation 25 : Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants

ENJEU 3

Pour un territoire préparé : anticiper le changement climatique et gérer les inondations et les sécheresses

- **Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation**

Orientation 32 : Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues

Orientation 33 : Limiter les impacts des inondations en privilégiant l'hydraulique douce et le ralentissement dynamique des crues

Orientation 34 : Ralentir le ruissellement des eaux pluviales sur les zones aménagées

Orientation 35 : Prévenir l'aléa inondations par ruissellement

- **Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau**

Orientation 26 : Résorber et prévenir les déséquilibres globaux et locaux des ressources en eaux souterraines

Orientation 27 : Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masse d'eau souterraine

Orientation 28 : Protéger les nappes stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future

Orientation 29 : Résorber et prévenir les situations de pénuries chroniques des masses d'eau de surface

Orientation 30 : Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères

Orientation 31 : Prévoir une gestion durable de la ressource en eau

ENJEU 4

Pour un littoral protégé : concilier les activités économiques et la préservation des milieux

- **Défi 4 : Protéger et restaurer la mer et le littoral**

Orientation 10 : Réduire les apports en excès de nutriments (azote et phosphore) pour limiter les phénomènes d'eutrophisation littorale et marine

Orientation 11 : Limiter ou supprimer les rejets directs de micropolluants au sein des installations portuaires

Orientation 12 : Limiter ou réduire les rejets directs en mer de micropolluants et ceux en provenance des opérations de dragage et de clapage

Orientation 13 : Réduire les risques sanitaires liés aux pollutions dans les zones protégées (baignade, conchylicoles et pêche à pied)

Orientation 14 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité

Orientation 15 : Promouvoir une stratégie intégrée du trait de côte

ENJEU 5

Pour un territoire solidaire : renforcer la gouvernance et les solidarités du bassin

- **Levier 2 : Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis**

Orientation 39 : Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau

Orientation 40 : Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE et de la contractualisation

Orientation 41 : Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau

Orientation 42 : Améliorer et promouvoir la transparence

Orientation 43 : Renforcer le principe pollueur-payeur et la solidarité sur le territoire

Orientation 44 : Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable

- **Levier 1 : Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis**

Orientation 36 : Acquérir et améliorer les connaissances

Orientation 37 : Améliorer la bancarisation et la diffusion des données

Orientation 38 : Evaluer l'impact des politiques de l'eau et développer la prospective

7. Liste des assemblées ayant formulé un avis

- Association Eure-et-Loir Nature
- Association Hydrauxois
- CCI Eure-et-Loir
- CCI Paris Ile-de-France
- CCI Seine Mer Normandie
- CESER Bourgogne-Franche Comté
- CESER de Centre-Val de Loire
- CESER des Hauts-de-France
- Chambre d'agriculture de Centre-Val de Loire
- Chambre d'agriculture de Normandie
- Chambre d'agriculture d'Ile-de-France
- Chambre d'agriculture du Calvados
- Chambre d'agriculture du Loiret
- Commission locale de l'eau du SAGE Automne
- Commission locale de l'eau du SAGE Beauce
- Commission locale de l'eau du SAGE Huisne
- Commission locale de l'eau du SAGE Marne Confluence
- Commission locale de l'eau du SAGE Orne Aval Seullès
- Commune de Saint-Maur-des Fossés
- Conseil départemental de la Côte d'or
- Conseil départemental de la Manche
- Conseil départemental de la Meuse
- Conseil départemental de la Somme
- Conseil départemental de l'Aisne
- Conseil départemental de l'Aube
- Conseil départemental de Seine-et-Marne
- Conseil départemental de Val de Marne
- Conseil départemental de Val d'Oise
- Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
- Conseil départemental du Calvados
- Conseil départemental du Loiret
- Conseil départemental Eure-et-Loir
- Conseil régional de Grand Est
- Conseil régional de Pays de Loire
- Conseil régional du Centre-Val de Loire
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Seine-et-Marne
- Parc naturel régional des boucles de Seine normandes
- Syndicat mixte Marne vive
- Syndicat national France Hydroélectricité
- Union des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques du bassin Seine-Normandie